

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Jean-de-Brébeuf

Octobre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 18 novembre 2013

Monsieur Michel April
Directeur général
Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes révisée

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 8 octobre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Jean-de-Brébeuf révisée à la suite du rapport d'évaluation que lui avait fait parvenir la Commission en mars 2012. Dans son rapport, la Commission recommandait au Collège de prévoir dans sa politique la participation de représentants du milieu universitaire dans son processus d'évaluation de programme. À cet égard, le Collège a apporté des précisions au texte de sa politique en mentionnant qu'il recueille dorénavant des données afin de connaître le point de vue des universités. De ce fait, la Commission estime que les précisions apportées à la politique répondent adéquatement à la recommandation. Cette dernière est donc levée.

Le Collège a également bonifié le texte de la politique en intégrant le critère de pertinence au processus d'autoévaluation. La PIEP contient désormais la totalité des six critères retenus par la Commission pour évaluer les programmes d'études.

En conclusion, la Commission juge que la version révisée de la PIEP du Collège Jean-de-Brébeuf est désormais entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Jacques Lemaire, directeur des études